

RÉTABLIR LE DIALOGUE DANS LA FAMILLE, DÉPASSER LES CONFLITS

1er janvier 2004



Rétablir le dialogue dans la famille, dépasser les conflits

L'Association départementale d'aide à l'enfance et à la famille en Seine-Saint-Denis, Aadef Médiation Enfance-Famille, créée à l'initiative de Françoise Viéville-Terrioux en 1988 et subventionnée essentiellement par le conseil général, aide à dépasser les situations de conflit, les difficultés relationnelles au sein de la famille. L'Aadef Médiation s'appuie sur un outil : la médiation familiale, une méthode d'origine québécoise importée en France à la fin des années 1980, destinée alors au couple désirant se séparer pour organiser l'après-séparation. En se développant, la médiation familiale est amenée à traiter les conflits entre les autres membres de la famille, notamment ceux qui touchent les enfants, mais elle reste utilisée essentiellement lors des séparations conjugales.

Pour prendre en compte toutes les souffrances générées dans le cadre familial et scolaire, l'Aadef Médiation a mis en place un ensemble de dispositifs à l'usage des habitants de la Seine Saint-Denis. Quatorze médiateurs, dont six bénévoles, accompagnés de dix stagiaires en apprentissage, assurent les séances de médiation pour l'ensemble des communes du département et plus particulièrement pour sept villes de Seine-Saint-Denis avec lesquelles l'association a conclu un partenariat. Les familles sont orientées vers l'association soit par les institutions (magistrats, travailleurs sociaux...), soit par des professionnels du secteur libéral (médecins, psychologues, avocats...), soit par le bouche-à-oreille ou par voie d'affiche, de prospectus dans les lieux publics.

La médiation au service de la famille

La médiation familiale est un processus d'aide à toutes les situations de conflits familiaux. L'Aadef Médiation s'adresse aux enfants, aux adolescents, aux parents, aux grands-parents, aux couples, aux frères et sœurs, aux familles monoparentales ou recomposées. La médiation est un cheminement au cours duquel les parties qui s'opposent tentent de trouver des points d'accord. « La médiation est ternaire dans sa structure et dans son résultat ». Dans sa structure, car outre les deux parties en opposition, le médiateur est un acteur tiers actif et indépendant des causes en jeu dans le conflit, il fait en sorte qu'aucun des deux discours des demandeurs ne s'impose à l'autre, qu'aucune parole ne puisse prévaloir. Elle l'est aussi dans son résultat, car elle permet d'aboutir à un accord qui n'est pas imposé et qui représente une troisième voie¹.

« À l'Aadef Médiation on pratique la comédiation : c'est un couple médiateur, un homme et une femme, qui représente le tiers. Les séances sont balisées, chaque comédiateur tient une place qui peut varier au fil des séances : ce peut être l'un qui mène la médiation, l'autre qui intervient quand il y a conflit. À l'issue de la médiation, ils font le point et échangent sur le déroulement de la séance », explique Béatrice Picard, médiatrice familiale.

Utilisée le plus souvent dans les cas de séparation ou de divorce, la médiation familiale peut être volontaire ou

¹ Michèle Collinane-Hoffnung, La médiation, Paris, PUF, Que sais-je ? n°2038, 1995.

² Françoise Viéville-Terrioux, Rapport d'activité 1997-1998 de Aadef Médiation Enfance-Famille.

L'Association départementale d'aide à l'enfance et à la famille en Seine-Saint-Denis, Aadef Médiation Enfance-Famille, créée en 1988, aide à dépasser les situations de conflit, les difficultés relationnelles au sein de la famille. L'Aadef Médiation s'appuie sur la médiation familiale pour traiter les conflits entre les autres membres de la famille, notamment ceux qui touchent les enfants, mais elle reste utilisée essentiellement lors des séparations conjugales.

- Emplacement : Accueil > Publications et Ressources > Les fiches d'expérience >
- Adresse de cet article :

<https://www.professionbanlieue.org/Retablir-le-dialogue-dans-la-famille-depasser-les-conflits>